COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°17/2016

Date de convocation : 10 mars 2016
Date d'affichage : 22 mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

L'an deux mil seize à vingt heures trente, le jeudi dix sept mars le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël KLEMPOUZ, Maire.

Etaient présents : Mmes MONNIER, PERROT, MARET, LEGENDRE, DIEUMEGARD, MANASSÉ, CORÉ-ROUÉ, BELABED, Mrs GUIBERT, AUGROS, GOUROVITCH, HAIMET, DIEUMEGARD, MARTIN, CORCY, d'ENTRAYGUES, MARIÉ, LOPES DUQUE, FISCHER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr ROBBE avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr GAILLARD avec pouvoir à Mme ROUÉ-CORÉ, Mme DANSETTE avec pouvoir à Mr KLEMPOUZ, Mme JUSSERAND avec pouvoir à Mme MARET, Mme FAYAT avec pouvoir à Mme DUMAND, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr MARTIN

Madame MONNIER a été élue secrétaire

OBJET : DEBAT RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,
Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Mr AUGROS,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte des échanges sur les orientations budgétaires présentées.

Vote pour 15, KLEMPOUZ J, DANSETTE, AUGROS, ROBBE, MARTIN, KLEMPOUZ C, d'ENTRAYGUES, DIEUMEGARD P, HAIMET, MARET, JUSSERAND, MONNIER, LOPES DUQUE, LEGENDRE, MARIÉ

12 Abstentions : GOUROVITCH, DIEUMEGARD A, PERROT, CORCY, MANASSÉ, FAYAT, DUMAND, FISCHER, GAILLARD, ROUÉ-CORÉ, BELABED, GUIBERT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-MORIN (Seine-et-Marne)

Le Maire,

Joël KLEMPOUZ.

Rapport d'orientation budgétaire

2016

Saint-Germain-sur-Morin

Conseil Municipal du jeudi 17 mars 2016

Préambule 3
1) L'environnement national et ses incidences au niveau local: 3
a) Les données macro économiques 3
b) L'évolution des dépenses publiques et le financement des collectivités locales 4
2) Maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser nos capacités d'investissements 6
a) Un projet à mener sur l'ensemble de mandature 6
b) Une méthode réaffirmée: engager un cycle de réduction de nos dépenses de fonctionnement et maximaliser nos capacités d'investissement 6
3) L'exécution du budget 2015 8
a) Les dépenses de fonctionnement 8
b) Les recettes de fonctionnement 10
c) Les dépenses d'investissement 12
d) Les recettes d'investissement 13
f) La capacité d'autofinancement 14
4) Le cadre d'intervention 2016 15
a) Les éléments budgétaires 2016 15
b) Un budget de fonctionnement devant faire face aux besoins quotidiens 16
c) Un budget d'investissement accompagnant les projets actuels et futurs 17
5) les projets à mener et à programmer et les impacts à venir 18
a) Le recours à l'emprunt pour soutenir les projets communaux 18
b) Le lancement des études liées à l'aménagement de notre commune 19
c) La poursuite du projet de zone d'activité 19
Annexe 1 : les principes budgétaires – comptabilité publique 21

Préambule

Le Débat d'orientation budgétaire est rendu obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat qui participe de l'information des élus a pour but de préparer l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire est aussi un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

La tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle et conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, ce débat se déroule en séance publique de Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

La loi Notre du 7 août 2015 apporte les compléments suivants : Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI de moins de 10000 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

1) L'environnement national et ses incidences au niveau local:

a) Les données macro économiques

Croissance

La croissance a atteint 1,1% en France en 2015. Le FMI prévoit une progression du PIB de 1,3% en France, tout comme la Commission européenne. Si l'OFCE table pour une croissance de 1,8% (en décembre 2015) celui-ci vient de ramener sa prévision à 1,2% seulement.

Inflation

Sur le plan de l'inflation, au regard du très faible niveau actuel, un léger rebond est attendu sur 2016 (+1,2%) et ceci en raison des mesures prises en faveur de l'emploi :

- CICE
- Pacte de responsabilité et de solidarité

Emploi

La baisse du taux de chômage constitue un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence de la consommation des ménages, notamment à travers un taux d'épargne élevé (15,5%)

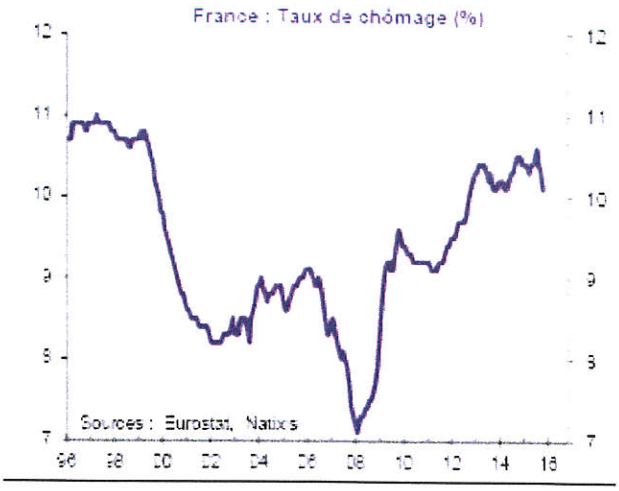

Evolution du taux de chômage de sur 30 ans

A l'instar de la zone Euro, la croissance française va continuer à bénéficier de plusieurs facteurs favorables :

- La chute du prix du pétrole
- La dépréciation de l'euro par rapport au Dollar ce qui va améliorer la compétitivité des entreprises françaises
- Des taux d'intérêts très bas

b) L'évolution des dépenses publiques et le financement des collectivités locales

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 32,3 milliards d'€ dans la Loi de financement 2016. La diminution de la DGF est de 9,2% par rapport à 2015 et représente 1,9% des recettes réelles de fonctionnement 2014 des collectivités.

La réforme de la DGF, initialement prévue pour janvier 2016 est repoussée à 2017.

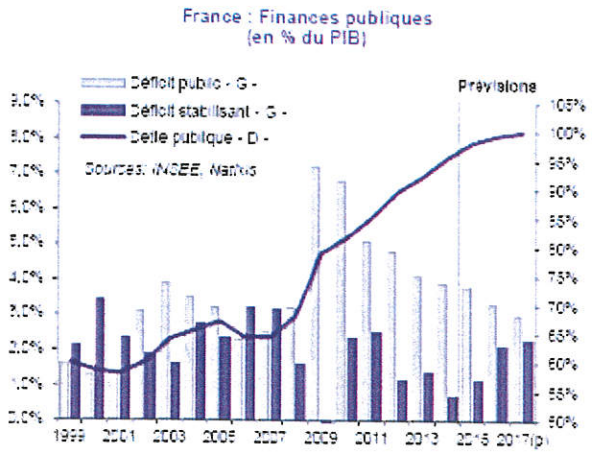

Le contexte macro-économique

- Produit intérieur brut (PIB) : environ 2132 milliards d'€
- Croissance France 1,5%
- Croissance Zone€ 1,8%
- Inflation 1,0%

Administrations publiques

- Croissance en volume de la dépense publique 0,4%
- Déficit public (%du PIB) 3,3%
- Dette publique (%du PIB) 96,5%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	97.707millions€
-dont concours financiers de l'Etat	50.929millions€
-dont DGF	33.109millions€

2) Maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser nos capacités d'investissements

a) Un projet à mener sur l'ensemble de mandature

> Redonner à Saint-Germain-sur-Morin les aménagements indispensables
  - Identifier les besoins de rénovation de la voirie communale (trottoirs et rues)
  - Prioriser la réalisation de ces travaux sur le mandat
> Réaliser les aménagements de sécurité nécessaires
  - Installation de radars pédagogiques
  - Implantation de caméras
> Renforcer la communication : installation de panneaux d'affichages lumineux

> Se donner les moyens d'ouvrir l'église aux Saint-Germinois
  - Contribuer à la dynamisation du centre village en menant les travaux nécessaires à l'ouverture de l'église
  - Offrir aux Saint-Germinois la possibilité de célébrer mariages, baptêmes, enterrement dans notre église
  - Recréer un espace pouvant accueillir des activités culturelles en accord avec le Diocèse

b) Une méthode réaffirmée: engager un cycle de réduction de nos dépenses de fonctionnement et maximaliser nos capacités d'investissement

> Construire un budget dans lequel le budget de fonctionnement couvre le remboursement de la charge de la dette
> Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement
> S'appuyer sur l'augmentation des nouveaux arrivants sur Saint-Germain-sur-Morin et l'augmentation naturelle de la population d'ici à 2020. Cette augmentation est estimée à 10%, soit 150 K€ supplémentaires
> Limiter le recours à l'auto financement au profit de la reconstitution de capacités d'emprunt: les capacités d'auto financement, si elles sont possibles, seront trop longues à reconstituer

> Reporter tout excédent de fonctionnements sur le budget d'investissement afin de constituer des capacités d'intervention supplémentaires

> Flécher le financement des projets les plus importants sur les 5 années de la mandature restantes pour assurer leur financement

> Réaliser un plan de financement à 5 ans des principaux projets identifiés

- Identifiant les principaux projets
- Créant un cadre d'intervention au profit des principales dépenses d'investissement
- Et permettant de flécher les reports d'excédents de fonctionnement en investissement
- Affichant les principales sources de financement attendues pour chacun des projets (emprunt, subvention, retour de TVA, autofinancement)

> Ne pas augmenter les impôts locaux

3) L'exécution du budget 2015

a) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (voté)	2015 (réalisé)
chapitre 11	charges à caractère général	565 093 €	464 805 €	583 204 €	558 098 €
chapitre 12	charges de personnel	1 110 377 €	1 194 416 €	1 261 108 €	1 218 426 €
chapitre 42	Opérations entre sections	165 819 €	26 519 €	36 201 €	62 299 €
chapitre 65	charges de gestion courante	437 547 €	455 215 €	518 889 €	478 022 €
chapitre 66	charges financières	117 382 €	107 646 €	98 119 €	98 119 €
chapitre 67	charges exceptionnelles			1 019 €	
chapitre 68	provision pour risque			200 000 €	
chapitre 23	virement section investissement			487 712 €	
TOTAL		2 396 218 €	2 248 600 €	3 186 252 €	2 414 964 €

Evolution des Dépenses de fonctionnement en K euros

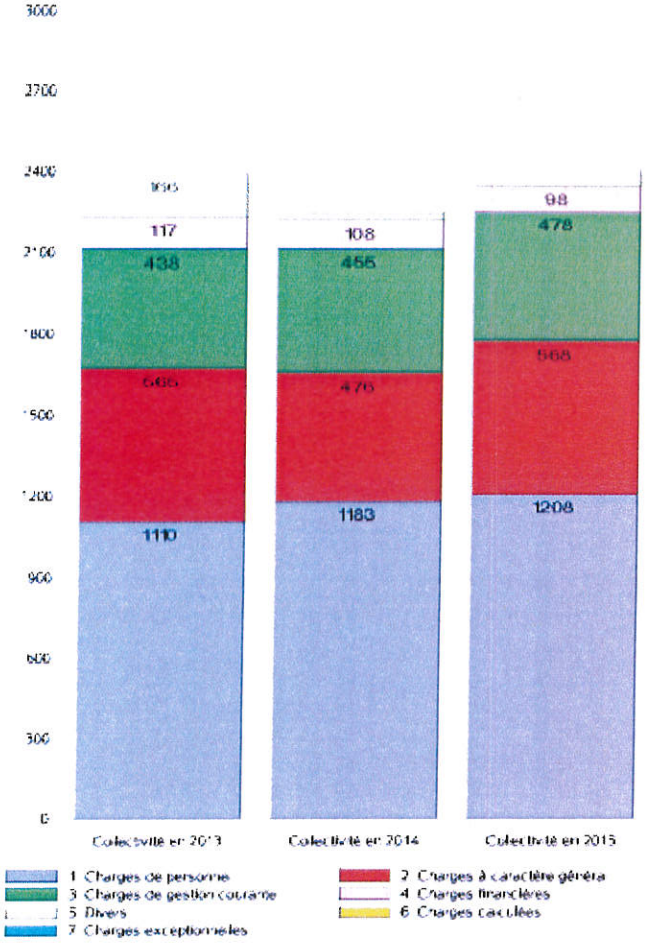

Structure des Dépenses de fonctionnement en euros en 2015

Montant des Dépenses de fonctionnement : 2 414 964,61 euros

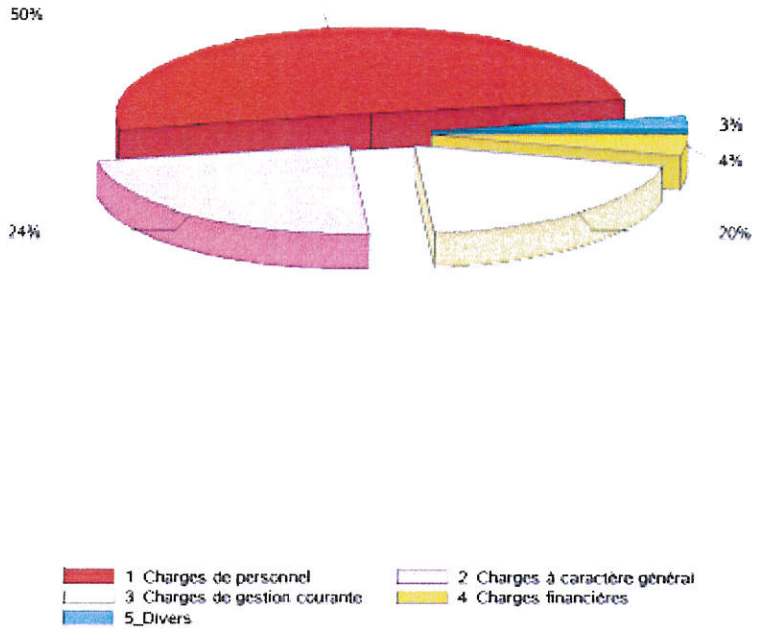

b) Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (voté)	2015 (réalisé)
chapitre 70	produit des services	13 066 €	13 433 €	13 671 €	13 473 €
chapitre 73	impôts et taxes	1 795 859 €	1 776 985 €	1 816 814 €	1 868 770 €
chapitre 74	dotations et participations	781 214 €	780 591 €	793 045 €	826 279 €
chapitre 75	autres produits de gestion courant	37 004 €	38 758 €	40 700 €	41 171 €
chapitre 77	produits exceptionnels	177 644 €	23 270 €	10 000 €	36 862 €
chapitre 23	excédent fonctionnement reporté			512 022 €	
TOTAL		2 804 787 €	2 633 037 €	3 186 252 €	2 786 555 €

Evolution des Recettes de fonctionnement en K euros

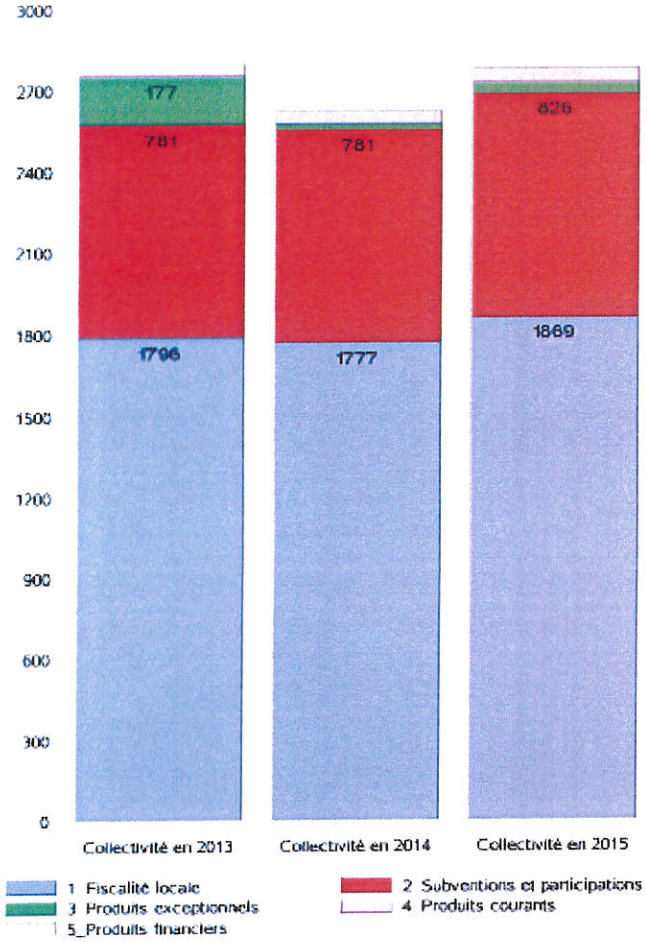

Structure des Recettes de fonctionnement en euros en 2015

Montant des Recettes de fonctionnement : 2 786 555,73 euros

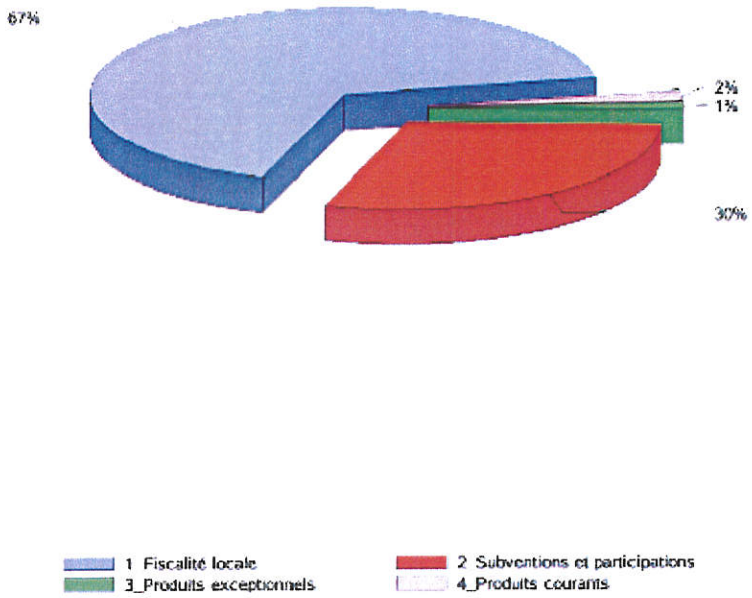

c) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (voté)	2015 (réalisé)
chapitre 13	subvention d'invest.				
chapitre 16	remboursement emprunt	242 599 €	243 367 €	253 258 €	253 258 €
chapitre 20	immobilisation incorpo.	21 691 €	3 190 €	10 600 €	3 240 €
chapitre 21	immobilisation corpo.	70 179 €	68 689 €	389 560 €	111 025 €
chapitre 23	immobilisation en cours		7 935 €	650 339 €	425 454 €
chapitre 1	déficit			272 308 €	
TOTAL		334 469 €	323 181 €	1 576 065 €	792 977 €

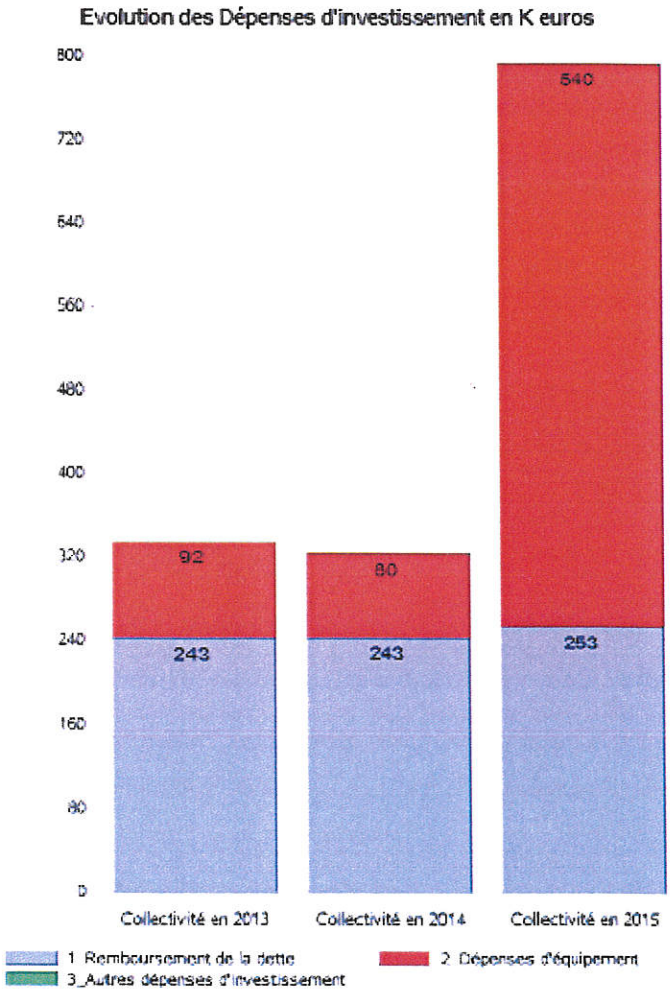

d) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2013 (réalisé)	2014 (réalisé)	2015 (voté)	2015 (réalisé)
chapitre 40	Opérations entre sections	165 819 €	26 519 €	36 201 €	62 299 €
chapitre 10	dotations fonds divers	602 541 €	167 557 €	475 572 €	493 480 €
chapitre 13	subvention investissement			145 480 €	1 852 €
chapitre 16	emprunts	1 103 €		405 000 €	405 000 €
chapitre 23	produit de cession			26 100 €	1 196 €
chapitre 21	virement section fonctionnement			487 712 €	
TOTAL		769 463 €	194 076 €	1 576 065 €	963 827 €

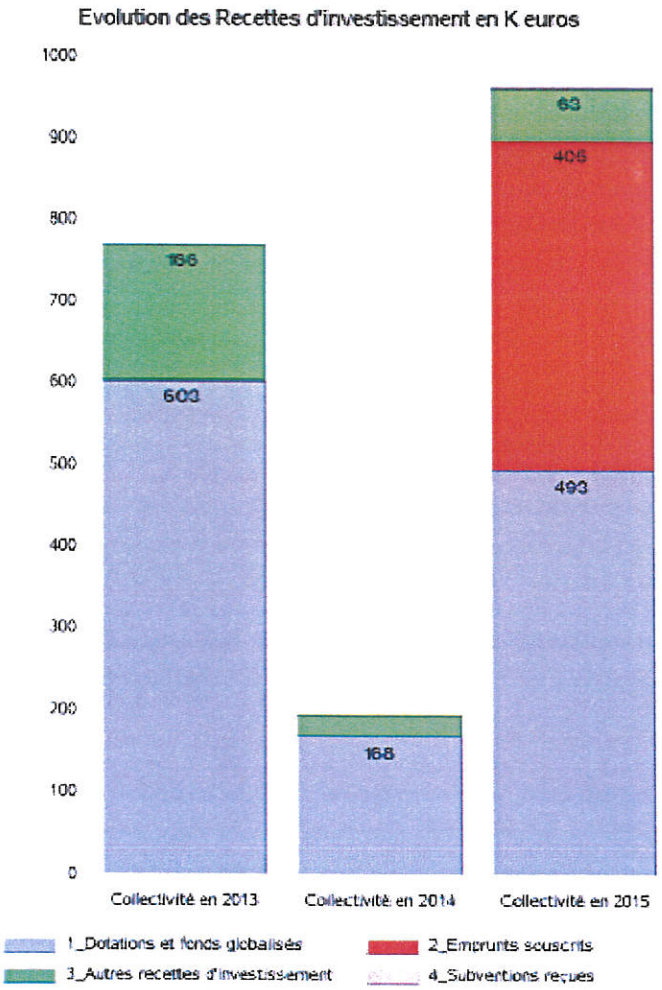

e) Le résultat de l'année 2015

Le résultat est la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice

RESULTAT	2013 Montant	2014 Montant	2015 Montant
produits de fonctionnement	2 804 787 €	2 633 036 €	2 786 556 €
charges de fonctionnement	2 396 218 €	2 248 600 €	2 414 965 €
Total	**408 569 €**	**384 436 €**	**371 591 €**

f) La capacité d'autofinancement

CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	2013	2014	2015
résultat de l'exercice	408 569 €	384 436 €	371 591 €
+ dotation aux amortissements et aux provisions	165 819 €	26 519 €	62 299 €
Capacité d'autofinancement brute	574 388 €	410 955 €	433 890 €
- remboursement des dettes bancaires	242 597 €	243 367 €	253 259 €
Capacité d'autofinancement nette	**331 791 €**	**167 588 €**	**180 631 €**

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles (c'est-à-dire avec encaissement ou décaissement effectif).

Notre stratégie est de reconstituer une CAF sur le long terme. La CAF actuelle ne permet pas de subvenir aux besoins de la commune (à mettre en relation avec les projets déjà identifiés). Le recours ponctuel à l'emprunt permet de préserver cette CAF.

4) Le cadre d'intervention 2016

a) Les éléments budgétaires 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2015 (voté)	2015 (réalisé)	2016 (projeté)	évolution
chapitre 11	charges à caractère général	583 204 €	558 098 €	566 470 €	-3%
chapitre 12	charges de personnel	1 261 108 €	1 218 426 €	1 326 067 €	5%
chapitre 42	Opérations entre sections	36 201 €	62 299 €	60 253 €	66%
chapitre 65	charges de gestion courante	518 889 €	478 022 €	559 136 €	8%
chapitre 66	charges financières	98 119 €	98 119 €	59 500 €	-39%
chapitre 67	charges exceptionnelles	1 019 €			-100%
chapitre 68	provision pour risque	200 000 €		50 000 €	-75%
chapitre 23	virement section investissement	487 712 €		668 115 €	37%
TOTAL		**3 186 252 €**	**2 414 964 €**	**3 289 541 €**	**3%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2015 (voté)	2015 (réalisé)	2016 (projeté)	évolution
chapitre 70	produit des services	13 671 €	13 473 €	14 560 €	7%
chapitre 73	impôts et taxes	1 816 814 €	1 868 770 €	1 919 750 €	6%
chapitre 74	dotations et participations	793 045 €	826 279 €	749 593 €	-5%
chapitre 75	autres produits de gestion courant	40 700 €	41 171 €	40 250 €	-1%
chapitre 77	produits exceptionnels	10 000 €	36 862 €	9 800 €	-2%
chapitre 23	excédent fonctionnement reporté	512 022 €		685 588 €	34%
TOTAL		**3 186 252 €**	**2 786 555 €**	**3 419 541 €**	**7%**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2015 (voté)	2015 (réalisé)	2016 (projeté)	évolution
chapitre 13	subvention d'invest.				
chapitre 16	remboursement emprunt	253 258 €	253 258 €	96 400 €	-62%
chapitre 20	immobilisation incorpo.	10 600 €	3 240 €	75 000 €	608%
chapitre 21	immobilisation corpo.	389 560 €	111 025 €	338 712 €	-13%
chapitre 23	immobilisation en cours	650 339 €	425 454 €	535 566 €	-18%
chapitre 1	déficit	272 308 €		101 458 €	-63%
TOTAL		**1 576 065 €**	**792 977 €**	**1 405 926 €**	**-11%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2015 (voté)	2015 (réalisé)	2016 (projeté)	évolution
chapitre 40	Opérations entre sections	36 201 €	62 299 €	60 253 €	
chapitre 10	dotations fonds divers	475 572 €	493 480 €	240 165 €	-49%
chapitre 13	subvention investissement	145 480 €	1 852 €	95 169 €	-35%
chapitre 16	emprunts	405 000 €	405 000 €	180 000 €	-56%
chapitre 23	produit de cession	26 100 €	1 196 €		-100%
chapitre 21	virement section fonctionnement	487 712 €		668 115 €	37%
TOTAL		**1 576 065 €**	**963 827 €**	**1 405 926 €**	**-11%**

b) Un budget de fonctionnement devant faire face aux besoins quotidiens

> La poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016
DGF	528.000 €	506.674 €	459.702 €	413.372 €

La baisse des dotations est inscrite dans la durée. Si la baisse n'a été que de 19 048 € en 2014, elle s'élève à 46 972 € par année supplémentaire jusqu'en 2017. A ce terme, la dotation globale de fonctionnement aura été amputée de **159 964 €**

> La diminution de la provision constituée en 2015 (ramenée à 50K€)

Le dossier du Moulin de La Saulte fait peser un risque juridique et financier sur la commune. Le risque financier varie de 1 à 1,5 millions d'Euros. La procédure engagée a été remportée en 1er instance et un appel est en cours à l'initiative de la partie adverse.

Une provision de 200K€ a été budgété en 2015. Compte tenu la position favorable des juges de première instance, le niveau de risque diminue et la provision est ramenée à 50K€.

> La volonté de soutenir les services de la commune

- accueil de la mairie (plus grande amplitude d'ouverture de l'accueil)
- équipe des services techniques
- équipe administrative

> Les revenus des taxes foncières en augmentation

	2013	2014	2015	2016
Impôts et taxes foncières	1.481 K€	1.511 K€	1.570 K€	1.635 K€ (prévision)

c) Un budget d'investissement accompagnant les projets actuels et futurs

◊ Les réalisations 2015 :

- Installation des radars pédagogiques (x2)
- Mise en œuvre des panneaux d'affichages électroniques (x3)
- Abris ALSH
- Etudes installation caméras
- Etudes préalables travaux églises

◊ La poursuite et le renforcement des aménagements et des équipement à la population : **93.924 €**

- Le déploiement du City Stade (centre sportif)
- Le street workout (centre sportif)
- Le déploiement de l'aire de jeu pour les enfants (centre sportif)
- L'aménagement de l'aire de jeux (école communale)

◊ Equipement et installations d'embellissement et d'ornement de la commune

- Acquisition de corps de garde, de bacs à fleur et de jardinières **9.000 €**

◊ Aménagements et entretien de la Mairie

- Aménagement de bureaux
- Aménagement du bureau de police municipale **5.000 €**
- Chassis Mairie (toiture)
- Refonte du système informatique **67.000 €**
- Toiture Club Tennis **25.000 €**

◊ Aménagement et entretien de l'école :

- Travaux école (façade, local régie) **25.000 €**
- rampe d'accès handicapés **9.000 €**
- Installation de visiophones **9.000 €** (environ)

- Rideaux salle polyvalente **4.000 €**

◊ L'acquisition de nouveaux matériels : **40.000 €**
- Mini pelle, motobineuse, fraise tracteur
- Remorque tonne à eau/mini pelle
- Débroussailleuse
- Matériel désherbage électrique

◊ Les aménagements de sécurité
- L'installation des caméras

◊ Le fléchage des crédits pour les projets d'envergure **535.566 €**
- La voirie
- L'église

5) les projets à mener et à programmer et les impacts à venir

- Saint-Germain-sur-Morin possède un réseau de commerçants et de service élevé. La constitution de l'association des commerçants réalisée dès 2014 à vocation à entretenir les animations et actions commerciales au profit de nos administrés. Les réalisations menées en 2015 ont démontré l'utilité de l'association
- Notre situation, entre le nord et l'est du département et le Val d'Europe constitue un trait d'union et une voie de passage entre une partie plus rurale de notre environnement et le secteur en développement du Val d'Europe
- Un environnement économique favorable avec les zones d'activités des alentours, le parc Euro Disney et le projet en cours de réalisation de Cité nature aux portes de notre commune

a) <u>Le recours à l'emprunt pour soutenir les projets communaux</u>

- La renégociation des prêts passés permet de bénéficier d'un taux d'intérêt de 1,23% (supérieur à 4% précédemment). La pénalité financière (350.503 K€) est intégrée au montant du capital emprunté ce qui contribue à allonger la durée initiale des prêts (le nouveau prêt renégocié est d'une durée de 13 ans).

Cependant, les annuités sont allégées pendant les premières années et dégagent de nouvelles marges de manœuvre en investissement, sans augmenter les impôts en permettant d'enclencher les projets d'envergure (voirie et église).

- taux d'intérêt : 1,23% / 4%
- annuités : 199.335 K€ (capital et intérêt) / 345.000 €
- capital restant dû : 2.030.815 €

- Par ailleurs, et compte tenu des taux d'intérêts extrêmement bas, 180K€ de prêts vont être négociés en 2016 afin de soutenir les projets programmés
- La programmation des emprunts liés aux projets d'envergure (la voirie et l'église)
  - Phasage des travaux de la voirie et financement associés

Phase 1 (2017):	500.000 HT (600.000 € TTC)	prêt de 300.000 € TTC
Phase 2 (2018):	500.000 HT (600.000 € TTC)	prêt de 300.000 € TTC
Phase 3 (2019):	500.000 HT (600.000 € TTC)	prêt de 300.000 € TTC

  - Phasage des travaux de la l'église communale et financement associés

Phase (2017):	300.000 HT (360.000 € TTC)	prêt de 175.000 € TTC
Phase (2018):	300.000 HT (360.000 € TTC)	prêt de 175.000 € TTC

b) <u>Le lancement des études liées à l'aménagement de notre commune</u>

Les études relatives à l'aménagement de la commune seront lancées en 2016, en liaison avec l'évolution du PLU. Cette démarche s'inscrit dans le PADD qui doit nous donner de la visibilité sur les 10 à 20 prochaines années (le contrat régional permet de financer une partie du PADD). Les thèmes à traiter dans le PADD sont : Le centre village, le stationnement, la gare, la voirie, l'école, …

c) <u>La poursuite du projet de zone d'activité</u>

Le projet de zone d'activité a l'aval du comité des maires pour son inscription au SCOTT (échéance prévisible à horizon septembre 2016). Les produits générés par la mise en œuvre de cette zone d'activité se décomposent en :

- 1,5 millions de taxe d'aménagement, en une fois (estimation)
- 300 K€ de taxe foncière sur la bâtit par an (estimation)

La mise en place de la zone est un levier important dans le financement du projet de nouvelle école à ouvrir dans la prochaine mandature.

Annexe 1 : les principes budgétaires – comptabilité publique

1. *Les principaux termes utilisés et leur portée*

Le Budget Primitif :
C'est un budget prévisionnel dans lequel figure toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice comptable. En comptabilité privée il est possible d'avoir un exercice décalé (par exemple de d'avril de l'année N à mars de l'année N+1). En droit public, l'exercice comptable, correspond à l'année civile.

C'est ce budget qui fait l'objet d'un vote en conseil municipal.

Le budget primitif de la commune est l'acte par lequel le conseil municipal **prévoit** et **autorise** les recettes et les dépenses de l'exercice.

- C'est un acte prévisionnel car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à effectuer sur une année.

- C'est un acte d'autorisation juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité) est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le titre de recette :
C'est l'ordre de recouvrer une recette

Le mandat :
C'est l'ordre de payer une dépense

Les Décisions Modificatives :
La décision modificative permet de modifier le budget en cours d'année. Elle est présentée pour vote au conseil municipal.

Le Compte Administratif :
Comptes rendus par le Maire présentant les résultats de l'exécution du budget précédent.
Toutes les opérations de l'année (en dépense et en recettes) sont enregistrées dans notre comptabilité. Ces mêmes opérations sont enregistrées par la trésorerie qui a la charge du contrôle de régularité de l'ensemble des actes de la mairie (se reporter au 2,a)

Le Compte de Gestion :
Comptes rendus par le comptable public (la « trésorerie »).
Le compte administratif (tenu par la Mairie) et le compte de Gestion (tenu par le comptable public), doivent être rigoureusement identiques.

A l'occasion de la présentation en Conseil municipal du budget confectionné pour l'année N, ces deux comptes sont présentés pour vote au conseil municipal au titre de l'exécution du budget de l'année N-1.

Il n'est pas prévu que le compte administratif soit présenté au conseil municipal pour son adoption au moment de la présentation du budget suivant. Le Maire a jusqu'au 30 juin pour présenter au conseil son Compte Administratif.
Pour une plus grande visibilité des élus, nombre de Mairies soumettent au vote du conseil l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et au moment du vote du budget :

- présentation du cycle budgétaire qui vient de se terminer (comptes administratifs et comptes de gestion)
- présentation du budget pour la période à venir

C'est le cas à Saint-Germain-sur-Morin.

2. *Les actes et les compétences*

a. L'ordonnateur et le payeur :

Dans les organisations publiques (communes, départements, régions, lycées, hôpitaux, prisons, etc) ou para publiques (organismes dont la gestion est soumis au contrôle d'un ou plusieurs ministères : Sécurité sociale, etc) un principe d'organisation stipule que la personne qui ordonne la dépense et celle qui la paye sont deux personnes différentes. En l'espèce un Maire ou un Directeur pour le premier, et un « agent comptable » pour le second.

Le Maire décide une dépense, il juge lui-même de son opportunité, cependant l'acte de payer cette dépense relève de l'agent comptable, qui en même temps vérifie la légalité de l'engagement (pièce justificative, marché public, etc). Dans les collectivités locales l'agent comptable est le trésorier payeur général qui exerce son contrôle sur plusieurs collectivités. Dans d'autres structures il est intégré dans l'équipe de direction, tout en gardant ses prérogatives (empêcher une dépense non réglementaire).

b. Les actes et la répartition des compétences

Acte	Compétence
Le Budget Primitif	Conseil municipal
Le Budget Supplémentaire	Conseil municipal
Les titres de recettes	Maire
Les mandats	Maire
Les Décisions Modificatives	Conseil municipal
Le Compte Administratif	Maire + Conseil municipal
Le Compte de Gestion	Trésorerie + Conseil municipal

3. ***Les mécanismes budgétaires***

a. Un budget sur une année civile, prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes.....et en équilibre

Le **principe d'annualité** exige :

- que le budget soit défini pour une période de douze mois allant du 1er janvier au 31 décembre ;
- que chaque commune adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années d'élections.

La **règle de l'équilibre réel** implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).

Le **principe d'unité** suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la commune. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. C'est le cas sur notre commune avec les budgets :

- du l'ALSH (1x)
- de la gare routière (1x)
- des logements sociaux (2x)
- du CCAS (1x)

Le **principe d'universalité** implique :

- que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget. Cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires
- que les recettes financent indifféremment les dépenses. C'est l'universalité des recettes.

Le **principe de spécialité des dépenses** consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

b. Fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;

- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux et la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ; Les dépenses d'investissement enrichissent le patrimoine de la commune : équipements, etc

- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

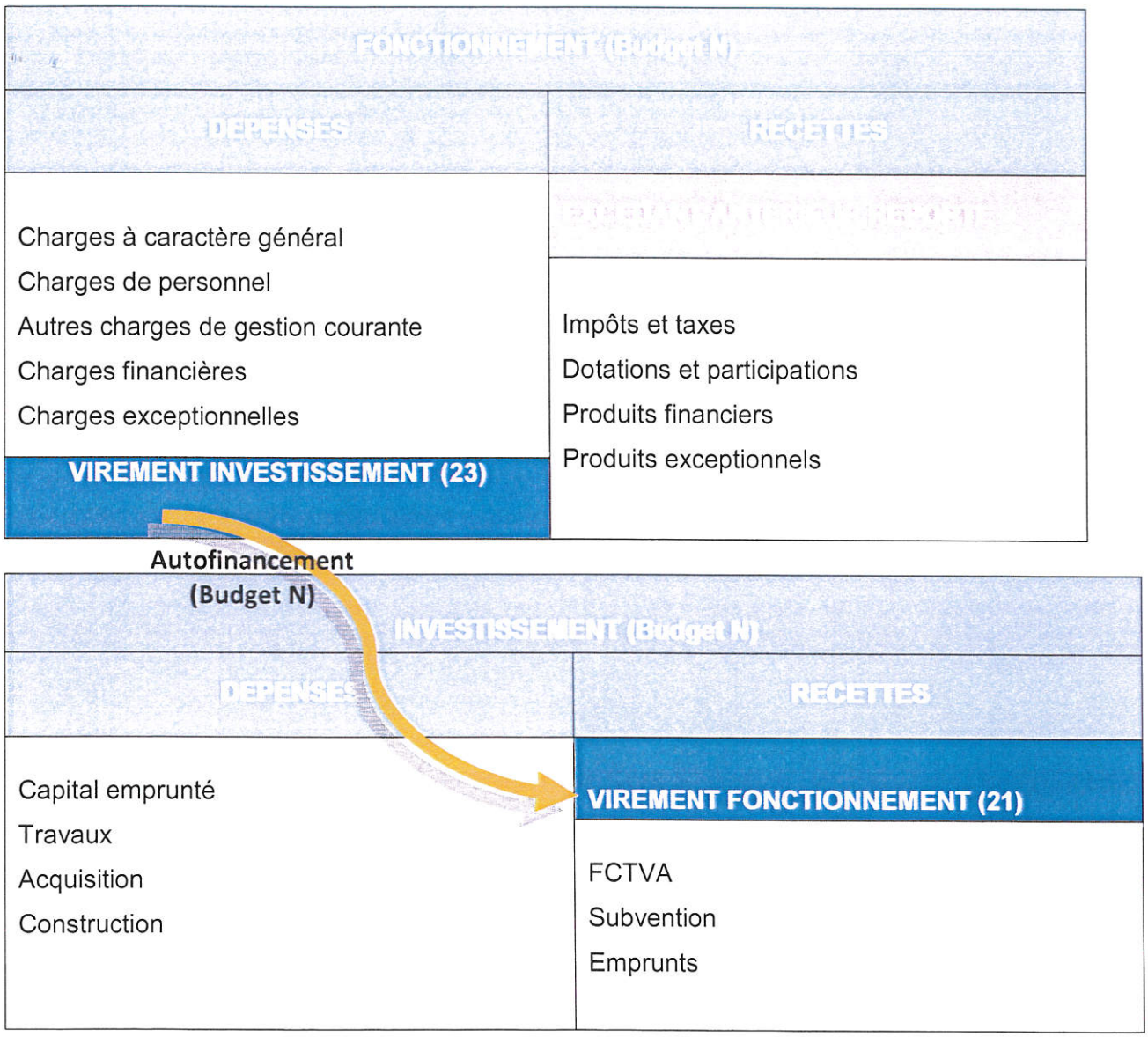

Les principaux mécanismes budgétaires

4. Le résultat et la capacité d'autofinancement

L'autofinancement
L'autofinancement est constitué de l'excédent de fonctionnement qui peut exister (dépenses de fonctionnements < aux recettes de fonctionnement). Quant il existe, l'auto financement est viré en section d'investissement en ressource (recettes).

Exemple, budget 2014 :
La différence entre les produits et les charges de fonctionnement permet de dégager un résultat positif de 384 436 € (recettes supérieures aux dépenses)

RESULTAT 2014	Montant
produits de fonctionnement	2 633 036 €
charges de fonctionnement	-2 248 600 €
Total	**384 436 €**

A ce résultat sont rajoutés les amortissements qui sont calculés mais pas décaissés, ils ne sont pas consommés. Ceci détermine notre capacité d'autofinancement. En bonne gestion, ce montant doit nous permettre de payer l'ensemble des prêts de la commune.
Ce qui est le cas en 2014 puisque une fois déduit le montant des prêts il reste encore 167 588 € qui représente notre capacité d'autofinancement nette, ressource venant en soutien de nos dépenses d'investissement.

L'enjeu est de conserver une CAF nette positive pour avoir des marges de manœuvres supplémentaires, une fois les prêts remboursés, et ceci afin non pas de financer les gros projets (il faudrait une CAF nette très importante, mais dégager une ressource susceptible de participer aux financements des investissements de la commune (aux côtés de prêts et de subvention) et/ou obtenir plus facilement des prêts.

CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT	
résultat de l'exercice	**384 436 €**
+ dotation aux amortissements et aux provisions	26 519 €
Capacité d'autofinancement brute	410 955 €
- remboursement des dettes bancaires	-243 367 €
Capacité d'autofinancement nette	**167 588 €**

Dit autrement, le niveau de la CAF nette indique notre niveau de dépendance au recours à l'emprunt.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

de 01/2016 à 12/2020

Commune de Saint Germain sur Morin
Place de la Mairie
77860 SAINT GERMAIN SUR MORIN

Budget fonctionnement recettes

Désignation	N-1	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%
Produits prévus	2 760 455	100%	2 737 705	100%	2 740 343	100%	2 822 140	100%	2 896 133	100%	2 926 694	100%
BC Produits des services	13 473	0%	14 560	1%	14 706	1%	14 853	1%	15 002	1%	15 152	1%
BC Foncier et habitation	1 571 986	57%	1 579 000	58%	1 594 790	58%	1 610 738	57%	1 626 845	56%	1 643 113	56%
BC PC courant			30 000	1%	30 300	1%	30 603	1%	30 909	1%	31 218	1%
BC Lot De Coster			20 000	1%	20 200	1%	20 402	1%	20 606	1%	20 812	1%
BC Lot Costentin					31 000	1%	31 310	1%	31 623	1%	31 939	1%
BC Lot Aquino							38 000	1%	38 380	1%	38 764	1%
BC Lot jardins du Morin			6 000	0%	6 060	0%	6 121	0%	6 182	0%	6 244	0%
BC Lot 44 rue de Paris							34 000	1%	34 340	1%	34 683	1%
BP nouveaux programmes									50 000	2%	50 500	2%
BC attribution compensation CCPC	56 229	2%	56 200	2%	56 200	2%	56 200	2%	56 200	2%	56 762	2%
BC Taxe électricité	68 996	3%	68 000	2%	68 680	3%	69 367	2%	70 061	2%	70 762	2%
BC Droits de mutation	126 726	5%	115 000	4%	116 150	4%	117 312	4%	118 485	4%	119 670	4%
BC Taxes terrains constructibles	44 832	2%	45 000	2%	45 450	2%	45 905	2%	46 364	2%	46 828	2%
BC DGF	526 674	19%	526 674	19%	526 674	19%	526 674	19%	526 674	18%	531 941	18%
BC Baisse DGF	-69 404	-3%	-109 000	-4%	-160 000	-6%	-160 000	-6%	-160 000	-6%	-160 000	-5%
BC Dotation Solidarité Rurale	86 816	3%	86 816	3%	87 684	3%	88 561	3%	89 447	3%	90 341	3%
BC Dotation nationale péréquation	146 149	5%	146 149	5%	147 610	5%	149 086	5%	150 577	5%	152 083	5%
BC Emplois avenir	28 172	1%	13 116	0%	13 247	0%						
BC Maires Bâtisseurs	7 838	0%	20 000	1%	20 200	1%	20 402	1%	20 606	1%	20 812	1%
BC Participation abord college	39 980	1%	20 000	1%	20 200	1%	20 402	1%	20 606	1%	20 812	1%
BC Attribution FDTP	21 520	1%	20 000	1%	20 200	1%	20 402	1%	20 606	1%	20 812	1%
BC Compensation TF et TH	29 731	1%	29 540	1%	29 835	1%	30 133	1%	30 434	1%	30 738	1%
BC Autres dotations	8 803	0%	600	0%	606	0%	612	0%	618	0%	624	0%
BC Revenus des immeubles	41 171	1%	40 250	1%	40 653	1%	41 060	1%	41 471	1%	41 886	1%
BC Produits exceptionnels	10 763	0%	9 800	0%	9 898	0%	9 997	0%	10 097	0%	10 198	0%
Total des produits d'exploitation	2 760 455	100%	2 737 705	100%	2 740 343	100%	2 822 140	100%	2 896 133	100%	2 926 694	100%

Budget fonctionnement dépenses

Services extérieurs	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
Charges générales	558 098	54%	573 000	47%	578 730	50%	584 517	50%	590 362	50%	590 362	50%
autres charges gestion courantes commune	478 022	46%	652 000	53%	572 000	50%	577 720	50%	583 497	50%	583 497	50%
Charges externes (Total)	1 036 120	38%	1 225 000	45%	1 150 730	42%	1 162 237	41%	1 173 859	41%	1 173 859	40%
Salaires et charges	1 218 425	44%	1 315 909	48%	1 301 163	47%	1 296 175	46%	1 291 316	45%	1 304 229	45%
Charges du personnel commune	1 218 425	100%	1 230 609	94%	1 242 915	96%	1 255 344	97%	1 267 897	98%	1 280 576	98%
fin mission contrat avenir			-20 200	-2%	-20 402	-2%	-20 606	-2%	-20 812	-2%	-21 020	-2%
Renforcement accueil + administratif			20 700	2%	27 500	2%	27 775	2%	28 053	2%	28 334	2%
Kevin plein temps			10 000	1%	12 000	1%	12 120	1%	12 241	1%	12 363	1%
Coordonateur technique			45 000	3%	45 450	3%	45 905	4%	46 364	4%	46 828	4%
Service technique			27 600	2%	55 200	4%	55 752	4%	56 310	4%	56 873	4%
Service technique apprenti			2 200	0%	6 500	1%	6 565	1%	6 631	1%	6 697	1%
Departs échelonnés et retraite					-68 000	-5%	-86 680	-7%	-105 368	-8%	-106 422	-8%
Charges de personnel (Total)	1 218 425	44%	1 315 909	48%	1 301 163	47%	1 296 175	46%	1 291 316	45%	1 304 229	45%
Dotations aux amortissements	36 000	1%	60 022	2%	79 334	3%	125 734	4%	170 934	6%	200 934	7%
Total des charges d'exploitation	2 290 545	83%	2 600 931	95%	2 531 227	92%	2 584 146	92%	2 636 109	91%	2 679 022	92%
Résultat d'exploitation	469 910	17%	136 774	5%	209 116	8%	237 994	8%	260 024	9%	247 672	8%
Charges financières	98 000	4%	85 462	3%	38 065	1%	44 172	2%	45 046	2%	45 285	2%
Intérêts sur emprunts			85 462	100%	38 065	100%	44 172	100%	45 046	100%	45 285	100%
Résultat financier	-98 000	-4%	-85 462	-3%	-38 065	-1%	-44 172	-2%	-45 046	-2%	-45 285	-2%
Résultat courant	371 910	13%	51 312	2%	171 051	6%	193 822	7%	214 978	7%	202 387	7%
Charges exceptionnelles			50 000	2%								
Dotations aux provisions pour risques et charges			50 000	100%								
Résultat exceptionnel			-50 000	-2%								
Résultat de l'exercice	371 910	13%	1 312	0%	171 051	6%	193 822	7%	214 978	7%	202 387	7%

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de l'exercice	1 312	171 051	193 822	214 978	202 387
+ Dotations aux amortissements	60 022	79 334	125 734	170 934	200 934
+ Dotations sur provisions	50 000				
Capacité d'autofinancement	111 334	250 385	319 556	385 912	403 321
- Remboursement des emprunts	96 303	237 607	268 146	284 003	294 843
Autofinancement net	15 031	12 778	51 410	101 909	108 478

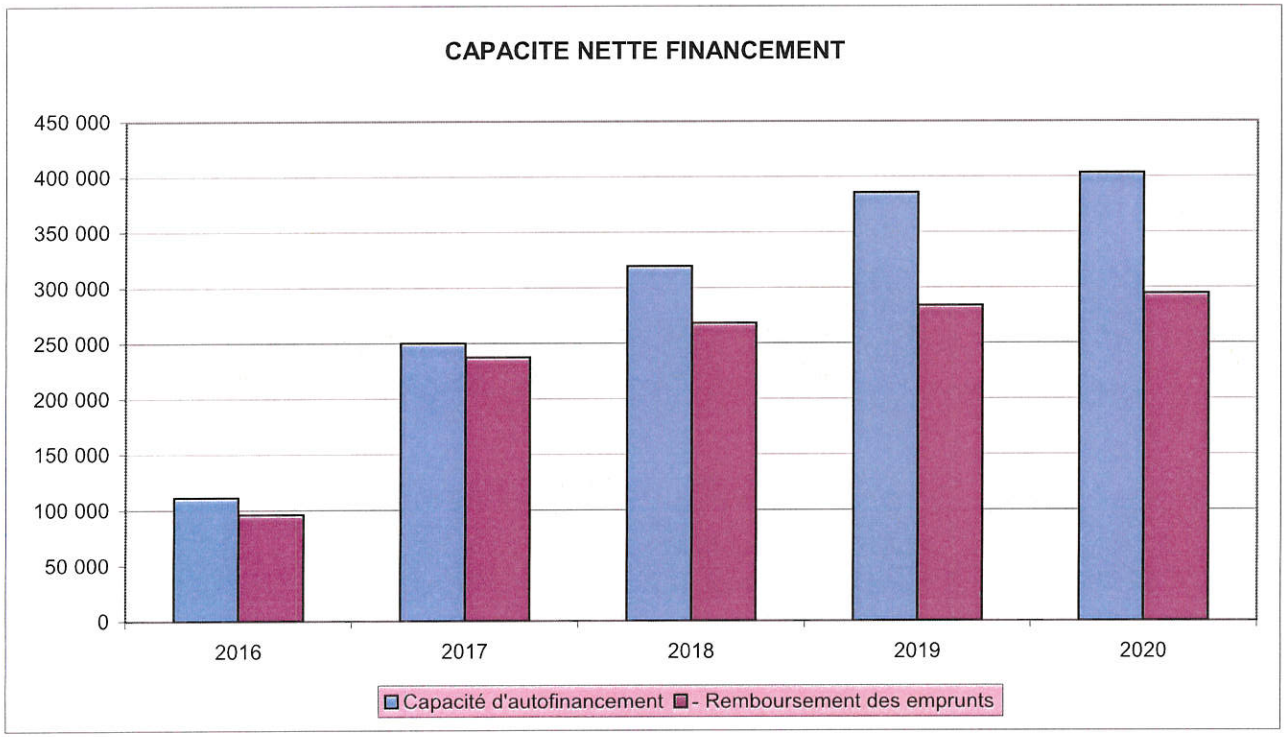

INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS ENVISAGES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emplois						
Investissements		412 000	1 080 000	1 080 000	720 000	120 000
Investissements 2016		412 000				
Investissements 2017			120 000			
Investissements 2018				120 000		
Investissements 2019					120 000	
Investissements 2020						120 000
Eglise centre village Phase 1			360 000			
Eglise centre village Phase 2				360 000		
Voirie phase 1			600 000			
Voirie phase 2				600 000		
Voirie phase 3					600 000	
Immobilisations (Total)		412 000	1 080 000	1 080 000	720 000	120 000
Remboursement renégociation prêt		2 381 318				
Remboursement emprunt		2 030 815				
Pénalité remboursement		350 503				
Remboursement d'emprunts (capital)		96 303	237 607	268 146	284 003	294 843
Emprunt vehicule 06/2015		8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Emprunt camera city 09/2015		11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Emprunt CAF travaux CLSH 08/2009		5 250	5 250	5 250	5 249	
Emprunt gymnase 07/2015		8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Solde emprunts renégociés 04/2016		64 053				
Emprunt 2381 KE renegocié 2016			170 045	172 136	174 254	176 397
Emprunt 350 KE Eglise 2017				15 136	15 363	15 593
Emprunt 300 KE voirie 2017 phase 1				12 974	13 169	13 366
Emprunt 300 KE voirie 2018 phase 2					12 974	13 169
Emprunt 300 KE voirie 2019 phase 3						12 974
Emprunt 80 KE materiel 2016			16 000	16 000	16 000	16 000
Emprunt 100 KE agencements 2016			19 312	19 650	19 994	20 344
Total des emplois		2 889 621	1 317 607	1 348 146	1 004 003	414 843

Ressources de financement

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources						
Taxe locale equipement		56 400	99 800	166 600	173 200	70 000
TLE courante		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TLE Decoster 20 lots		28 000	28 000			
TLE Costentin 31 lots			43 400	43 400		
TLE Aquino 38 lots				53 200	53 200	
TLE Jardins du Morin 6 lots		8 400	8 400			
TLE 44 rue de Paris				50 000	50 000	
TLE Aménagements futurs					50 000	50 000
Souscription d'emprunts		2 561 318	650 000	300 000	300 000	
Emprunt 2381 KE renegocié 2016		2 381 318				
Emprunt 350 KE Eglise 2017			350 000			
Emprunt 300 KE voirie 2017 phase 1			300 000			
Emprunt 300 KE voirie 2018 phase 2				300 000		
Emprunt 300 KE voirie 2019 phase 3					300 000	
Emprunt 80 KE materiel 2016		80 000				
Emprunt 100 KE agencements 2016		100 000				
Subventions et TVA			176 000	298 400	365 000	290 000
FCTVA Materiel 2015			10 000			
FCTVA Gymnase 2015			66 000			
FCTVA City parc 2016				14 400		
FCTVA Videoprotection 2016				19 000		
FCTVA investissements 2016				80 000		
FCTVA investissements 2017					20 000	
FCTVA investissements 2018						20 000
FCTVA Eglise Phase 1					60 000	
FCTVA Eglise Phase 2						60 000
FCTVA Voirie phase 1					100 000	
FCTVA Voirie phase 2						100 000
Subvention investissements 2016			100 000			
Subvention investissements 2017				30 000		
Subvention investissements 2018					30 000	
Subvention investissements 2019						30 000
Subvention eglise Phase 1				75 000		
Subvention eglise Phase 2					75 000	
Subvention voirie phase 1				80 000		
Subvention voirie phase 2					80 000	
Subvention voirie phase 3						80 000
Capacité d'autofinancement		111 334	250 385	319 556	385 912	403 321
Total des ressources		2 729 052	1 176 185	1 084 556	1 224 112	763 321
Total des emplois		2 889 621	1 317 607	1 348 146	1 004 003	414 843
Fonds de roulement						
Variation du F.R.		-160 569	-141 422	-263 590	220 109	348 478
Fonds de roulement	685 000	524 431	383 009	119 419	339 528	688 006

Structure de la dette
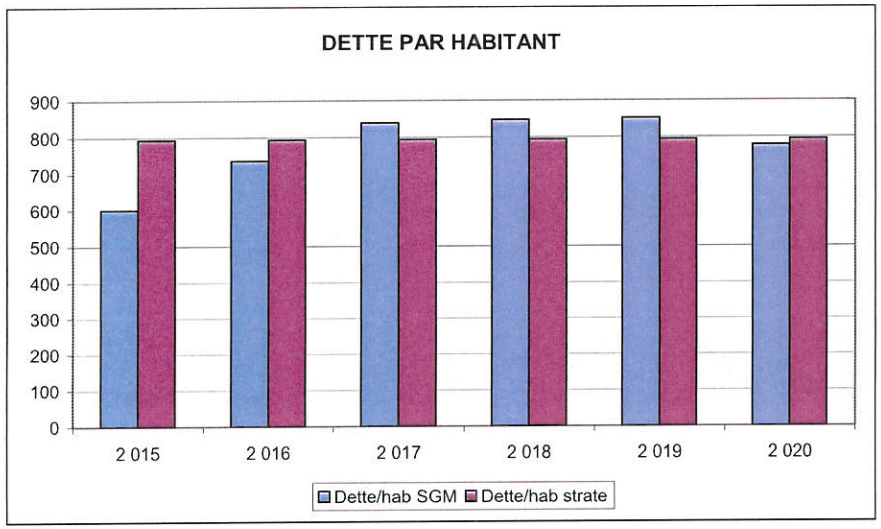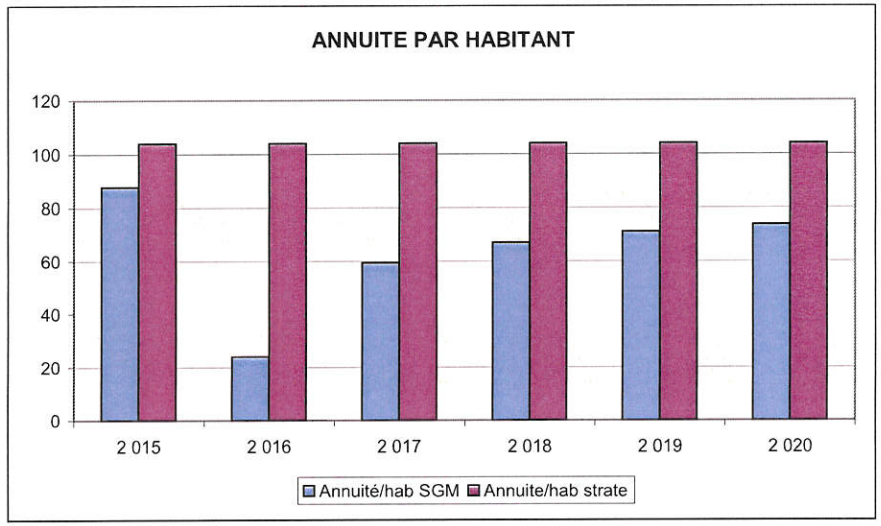
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
En cours emprunt en fin exercice		2 947 716	3 360 109	3 391 963	3 407 960	3 113 117
Dette par habitant base 4000 habitants	601	737	840	848	852	778
Dette par habitant de la strate (3500/5000hab)	794	794	794	794	794	794
Annuité de la dette en capital	351 000	96 303	237 607	268 146	284 003	294 843
Annuité par habitant base 4000 habitants	88	24	59	67	71	74
Annuité par habitant de la strate (3500/5000 hab)	104	104	104	104	104	104